

Etats financiers annuels de SICAV

TUNISO- EMIRATIE SICAV

TUNISO- EMIRATIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **2 avril 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la Générale d'Audit et Conseil -G.A.C- représentée par M. Chiheb GHANMI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	51 241 074	52 690 980
Obligations et valeurs assimilées		48 091 539	49 523 215
Tires des Organismes de Placement Collectif		3 149 535	3 167 764
Placements monétaires et disponibilités		18 447 096	24 989 804
Placements monétaires	5	18 059 508	21 939 613
Disponibilités		387 588	3 050 190
Créances d'exploitation	6	9 956	37 145
TOTAL ACTIF		69 698 126	77 717 928
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	77 168	81 090
Autres créditeurs divers	8	56 430	271 326
TOTAL PASSIF		133 599	352 415
ACTIF NET			
Capital	9	65 934 277	73 979 992
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		98	488
Sommes distribuables de l'exercice		3 630 152	3 385 033
ACTIF NET		69 564 527	77 365 512
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		69 698 126	77 717 928

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2017
Revenus du portefeuille-titres	10	2 868 469	2 722 395
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 744 163	2 631 052
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		124 306	91 343
Revenus des placements monétaires	11	1 519 260	1 050 439
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 387 728	3 772 834
Charges de gestion des placements	12	(300 400)	(286 722)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 087 328	3 486 112
Autres charges	13	(179 301)	(372 128)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 908 027	3 113 984
Régularisation du résultat d'exploitation		(277 875)	271 049
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 630 152	3 385 033
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		277 875	(271 049)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		88 063	37 351
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(2 988)	52 782
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 993 102	3 204 117

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/01/ au 31/12/2018	Période du 01/01/ au 31/12/2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 993 102	3 204 117
Résultat d'exploitation	3 908 027	3 113 984
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	88 063	37 351
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 988)	52 782
Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	(1 459 836)	(1 638 809)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(10 334 251)	9 687 339
Souscriptions		
- Capital	73 309 490	79 590 653
- Régularisation des sommes non distribuables	48 710	50 893
- Régularisation des sommes distribuables	1 920 951	2 181 241
Rachats		
- Capital	(81 440 208)	(68 911 271)
- Régularisation des sommes non distribuables	(48 782)	(44 121)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 124 412)	(3 180 056)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(7 800 985)	11 252 647
ACTIF NET		
En début de l'exercice	77 365 512	66 112 865
En fin de l'exercice	69 564 527	77 365 512
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	740 790	633 713
En fin de l'exercice	659 374	740 790
VALEUR LIQUIDATIVE	105,501	104,436
TAUX DE RENDEMENT	5,40%	4,51%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS» et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société TUNISO EMIRATIE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à : 51.241.074 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
Obligations & valeurs assimilées			46 374 730	48 091 539	69,13%	1 716 809
Obligations			32 524 580	33 635 001	48,35%	1 110 421
AB-2010_15A_31/08		5 000	233 200	238 302	0,34%	5 102
AB-2010_15A_31/08		2 000	93 280	95 321	0,14%	2 041
AB-S-2009_15A_30/09_A		15 000	599 550	606 210	0,87%	6 660
AB-S-2009_15A_30/09_B		15 000	599 550	609 473	0,88%	9 923
AB-S-2016-1_5A_21/11_A		20 000	1 200 000	1 207 980	1,74%	7 980
AB-S-2016-1_7A_21/11_B		5 000	500 000	503 370	0,72%	3 370
AB-S-2017-1_7A_30/04_C		5 000	500 000	520 758	0,75%	20 758
AB-S-2017-1_7A_30_04_C		5 000	500 000	520 758	0,75%	20 758
AIL 2014-1_5A_31/07		3 000	60 000	61 478	0,09%	1 478
AIL 2015-1_7A_06/08_B		4 300	344 000	352 760	0,51%	8 760
ATB2009-A2_10A_20/05		15 000	187 500	194 754	0,28%	7 254
ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	733 200	754 628	1,08%	21 428
ATL2013-2_7A_15/11_F		2 000	80 000	80 593	0,12%	593
ATL2013-2_7A_15/11_F		5 000	200 000	201 483	0,29%	1 483
ATL2014-1_5A_17/03_F		5 000	100 000	104 640	0,15%	4 640
ATL2014-3_7A_09/02_C		5 000	400 000	422 293	0,61%	22 293
ATL2015-1_7A_13/07_C		5 000	400 000	411 837	0,59%	11 837
ATL2015-2_7A_25/02_C		10 000	1 000 000	1 052 658	1,51%	52 658
ATL2016-1_7A_27/06_C		4 000	400 000	412 774	0,59%	12 774
ATL2017-1_7A_15/03_C		5 000	500 000	524 960	0,75%	24 960
ATL2017-2_5A_02/03_B		10 000	1 000 000	1 061 731	1,53%	61 731
ATL2017-2_7A_02/03_C		5 000	500 000	526 573	0,76%	26 573
ATL-S-2017_7A_16/10		3 000	300 000	304 000	0,44%	4 000
ATTIJARI BANK2015_7A_30/10_B		5 000	400 000	404 142	0,58%	4 142

ATTIJARI BANK2017_5A_31/05_A		5 000	400 000	413 948	0,60%	13 948
ATTIJARI LEASING2016-2_5A_03/03_A		2 000	160 000	168 156	0,24%	8 156
ATTIJARI LEASING2016-2_7A_03/03_C		3 000	300 000	315 691	0,45%	15 691
BH2009_15A_31/12_A		10 000	461 000	461 074	0,66%	74
BH2016_5A_06/05_A		3 000	180 000	187 007	0,27%	7 007
BH-S-2018-1_5A_20/04		5 000	500 000	525 221	0,76%	25 221
BNA-S-2018-1_5A_10/08_F		2 500	250 000	256 510	0,37%	6 510
BNA-S-2018-1_5A_10/08_V		2 500	250 000	257 310	0,37%	7 310
BTE2010_20A_17/09_B		20 000	1 200 000	1 216 309	1,75%	16 309
BTE2011_7A_09/02_A		14 500	290 000	306 695	0,44%	16 695
BTK 2014-1_7A_15/12_B		15 000	900 000	902 498	1,30%	2 498
BTK2009-B_10A_26/02		5 000	100 000	105 050	0,15%	5 050
BTK2009-C_15A_26/02		10 000	466 400	490 271	0,70%	23 871
BTK2009-D_20A_26/02		5 000	300 000	311 886	0,45%	11 886
BTK2012-1_7A_15/11		20 000	285 800	287 655	0,41%	1 855
BTK2012-1_7A_15/11		5 000	71 450	71 914	0,10%	464
CHO2009_10A_19/11_V	BIAT	2 000	25 000	25 194	0,04%	194
CIL2014-1_5A_15/07_F		5 000	100 000	102 683	0,15%	2 683
CIL2014-1_5A_15/07_F		3 000	60 000	61 610	0,09%	1 610
CIL2014-2_5A_30/01_F		5 000	200 000	211 194	0,30%	11 194
CIL2014-2_5A_30/01_F		3 000	120 000	126 716	0,18%	6 716
CIL2015-1_5A_15/06_F		5 000	200 000	206 707	0,30%	6 707
CIL2015-2_5A_30/10_F		10 000	400 000	404 225	0,58%	4 225
CIL2016-1_5A_16/05_F		5 000	300 000	311 342	0,45%	11 342
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	160 000	168 416	0,24%	8 416
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	160 000	168 416	0,24%	8 416
CIL2016-2_5A_15/02_F		2 000	160 000	168 416	0,24%	8 416
CIL2017-2_5A_15/03		3 000	300 000	315 264	0,45%	15 264
HL2015-1_7A_25/11_B		10 000	800 000	805 138	1,16%	5 138
HL2015-2_7A_28/03_B		10 000	1 000 000	1 048 003	1,51%	48 003
HL2016-1_5A_28/06		7 000	420 000	433 169	0,62%	13 169
HL2017-2_7A_10/07_B		3 000	300 000	309 033	0,44%	9 033
HL2017-2_7A_10_07_B		2 000	200 000	206 022	0,30%	6 022

HL2017-3_5A_26_01_A		5 000	500 000	529 808	0,76%	29 808
HL2017-3_7A_26_01_B		10 000	1 000 000	1 061 479	1,53%	61 479
MEUBX2015_7A_30/06_A	AMEN BANK	3 000	300 000	309 549	0,44%	9 549
STB2008-2_16A_18/02		15 000	656 250	685 887	0,99%	29 637
STB2010-1_10A_23/03_A		5 000	100 000	104 721	0,15%	4 721
STB2010-1_15A_23/03_B		2 000	93 280	96 357	0,14%	3 077
STB2010-1_15A_23/03_B		3 000	139 920	144 536	0,21%	4 616
TL2014-2_7A_15/12_B		10 000	600 000	601 744	0,87%	1 744
TL2016-1_7A_05/04_B		10 000	1 000 000	1 046 033	1,50%	46 033
TL-S-2016_7A_01/03_B		3 000	300 000	315 795	0,45%	15 795
TL2017-1_7A_07/06_B		5 000	500 000	517 780	0,74%	17 780
TL2017-2_7A_08/02_B		15 000	1 500 000	1 588 156	2,28%	88 156
TL2018-1_7A_07/05_B		10 000	1 000 000	1 042 955	1,50%	42 955
UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	1 650 000	1 685 542	2,42%	35 542
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	325 000	330 744	0,48%	5 744
UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	325 000	330 744	0,48%	5 744
UIB2011-2_7A_30/01		20 000	285 200	297 592	0,43%	12 392
UIB2016_5A_06/01_A		5 000	400 000	423 356	0,61%	23 356
Bons du trésor assimilables			13 850 150	14 456 539	20,78%	606 389
BTA 5,50% MARS 2019		500	514 000	518 072	0,74%	4 072
BTA 5,60% AOUT 2022		7000	6 729 100	7 027 543	10,10%	298 443
BTA 5,75% JANVIER 2021		300	292 050	310 540	0,45%	18 490
BTA 6% AVRIL 2024		2000	1 933 600	2 031 087	2,92%	97 487
BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	487 172	0,70%	28 672
BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1300	1 257 850	1 282 901	1,84%	25 051
BTA 6,7% AVRIL 2028		2800	2 665 050	2 799 223	4,02%	134 173
Titres OPCVM			3 101 452	3 149 535	4,53%	48 083
Actions des SICAV			3 101 452	3 149 535	4,53%	48 083
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV		20155	2 058 263	2 093 520	3,01%	35 257

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV		6744	704 687	714 237	1,03%	9 550
SANADETT SICAV		3123	338 502	341 778	0,49%	3 276
TOTAL			49 476 182	51 241 074	73,66%	1 764 892
Pourcentage par rapport à l'actif					73,52%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2018 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2017	51 250 030	1 238 171	202 778	52 690 980	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	3 800 000			3 800 000	
Bon du trésor assimilables	0			0	
Bon du trésor zéro coupon					
Titres OPCVM	0			0	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	-5 520 715			-5 520 715	
Bon du trésor assimilables	0			0	
Bon du trésor zéro coupon					
Titres OPCVM	-53 133			-53 133	-2 988
* <u>Variations des plus ou moins-values latentes</u>					
Titres OPCVM			34 901	34 901	
Bons du trésor assimilables			53 162	53 162	
* <u>Variations des intérêts courus</u>		235 877		235 877	
Soldes au 31 décembre 2018	49 476 182	1 474 048	290 841	51 241 072	-2 988

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à : 18.059.508 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net	Intérêts courus
Billets de trésorerie avalisés		665 415	691 187	0,99%	25 772
BIT_AURES_200_12.9%_22/03/19_150J	BTE	191 839	195 647	0,28%	3 809
BIT_AURES_100_12.90%_22/03/19_120J	BTE	96 702	97 801	0,14%	1 099
BIT_AURES_200_11%_11/01/19_240J	BTE	189 068	199 545	0,29%	10 476
BIT_AURES_200_11%_10/02/19_270J	BTE	187 806	198 193	0,28%	10 387
Certificats de dépôt		17 014 552	17 368 322	24,97%	353 769
CD_BTE_1000_10.4%_09/01/19_170J		962 550	998 238	1,43%	35 687
CD_BTE_1000_12%_10/04/19_140J		964 331	974 777	1,40%	10 446
CD_BTE_500_12%_08/04/19_130J		483 387	487 604	0,70%	4 217
CD_BTE_500_12%_08/04/2019_110J		485 852	487 524	0,70%	1 672
CD_BTK_3000_11.80%_22/02/19_120J		2 909 173	2 960 641	4,26%	51 469
CD_BTK_1500_12%_05/02/19_90J		1 465 049	1 486 408	2,14%	21 359
CD_CIL_500_10.80%_25/02/2019_180J		479 507	493 738	0,71%	14 231
CD_CIL_500_10.80%_20/02/2019_180J		479 507	494 307	0,71%	14 801
CD_CIL_500_10.80%_11/01/2019_120J		486 100	498 842	0,72%	12 741
CD_ML_1000_10.85%_05/03/2019_180J		958 833	985 592	1,42%	26 758
CD_ML_2000_10.5%_14/01/2019_180J		1 920 190	1 994 236	2,87%	74 046
CD_ML_500_10.90%_13/03/2019_170J		480 419	491 822	0,71%	11 403
CD_HL_2500_11.20%_24/01/2019_100J		2 439 655	2 486 121	3,57%	46 466
CL_BL_2500_10%_10/04/2019_140J	AL BARAKA	2 500 000	2 528 472	3,63%	28 472
Total		17 679 967	18 059 508	25,96%	379 541
Pourcentage par rapport à l'actif				25,91%	

5.2. Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2018 une valeur comptable de 69.300.582 DT, soit 99.43% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur et/ou garant, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires		Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ETAT	0	14 456 539	0	0	0	14 456 539	20,74%
AB	4 611 722 (1)	0	0	0	0	4 611 722	6,62%
AIL	414 238	0	0	0	0	414 238	0,59%
ATB	949 382	0	0	0	0	949 382	1,36%
ATL	5 103 542	0	0	0	0	5 103 542	7,32%
ATTIJARI BANK	818 091	0	0	0	0	818 091	1,17%
ATTIJARI LEASING	483 847	0	0	0	0	483 847	0,69%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	2 093 520	0	0	2 093 520	3,00%
BL	0	0	0	0	2 528 472 (4)	2 528 472	3,63%
BH	1 173 302	0	0	0	0	1 173 302	1,68%
BTE	1 523 004	0	0	691 187 (3)	2 948 143	5 162 334	7,41%
BTK	2 169 274	0	0	0	4 447 049	6 616 323	9,49%
BIAT	25 194 (2)	0	0	0	0	25 194	0,04%
BNA	513 820	0	0	0	0	513 820	0,74%
ML	0	0	0	0	3 471 650	3 471 650	4,98%
CIL	2 244 991	0	0	0	1 486 887	3 731 878	5,35%
HL	4 392 653	0	0	0	2 486 121	6 878 774	9,87%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0	0	714 237	0	0	714 237	1,02%
SANADETT SICAV	0	0	341 778	0	0	341 778	0,49%
STB	1 031 502	0	0	0	0	1 031 502	1,48%
TL	5 112 461	0	0	0	0	5 112 461	7,34%
UIB	3 067 978	0	0	0	0	3 067 978	4,40%
Total	33 635 001	14 456 539	3 149 535	691 187	17 368 322	69 300 582	99,43%

(1) Dont un emprunt obligataire d'une valeur de 309 549 DT émis par MEUBLATEX et garanti par l'AMEN BANK

(2) Emprunt obligataire émis par CHO et garanti par la BIAT

(3) Billet de trésorerie émis par AURES AUTO SA et avalisé par la BTE

(4) Certificat de leasing émis par BEST LEASE et avalisé par AL BARAKA BANK TUNISIA

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à : 9.956 DT, contre : 37.145 DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	9 956	37 110
Retenues à la source / B.T.A	0	35
Total	<u>9 956</u>	<u>37 145</u>

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à : 77.168 DT, contre : 81.090 DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du dépositaire	5 000	5 000
Rémunération du distributeur	72 168	76 090
Total	<u>77 168</u>	<u>81 090</u>

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à : 56.430 DT, contre : 271.326 DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	11 798	11 172
Redevances du CMF	6 112	6 635
Rémunération du PDG	1 845	2 947
Rémunération du personnel	2 908	5 108
Loyer	1 750	1 750
Etat, taxes et versements assimilés	1 544	659
Contribution conjoncturelle	0	215 681
Publications et frais divers	2 257	2 612
Jetons de présence à payer	18 760	18 760

Dividendes à payer	1 622	1 753
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-2 872	(2 809)
Autres créditeurs (publicité)	10 676	7 059
Charges constatées d'avance (Module RAS)	25	0
Charges constatées d'avance (Liasse fiscale)	5	0
Total	56 430	271 326

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2018, se détaillent ainsi :

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
<u>Capital en début d'exercice</u>		
Montant	73 979 992	63 203 706
Nombre de titres	740 790	633 713
Nombre d'actionnaires	477	410
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant	73 309 490	79 590 653
Nombre de titres émis	734 076	798 017
Nombre d'actionnaires nouveaux	83	114
<u>Rachats effectués</u>		
Montant	(81 440 208)	(68 911 271)
Nombre de titres rachetés	815 492	690 940
Nombre d'actionnaires sortants	(122)	(47)
<u>Autres mouvements</u>		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	88 063	37 351
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 988)	52 782
Régularisation des sommes non distribuables	(72)	6 772
Frais de négociation de titres	0	0

Capital en fin d'exercice

Montant	65 934 277	73 979 992
Nombre de titres	659 374	740 790
Nombre d'actionnaires	438	477

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 à : 2.868.469 DT contre : 2.722.395 DT pour la même période de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2017
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	2 057 965	1 852 259
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	686 198	778 793
<u>Revenus des titres OPCVM</u>		
- Dividendes	124 306	91 343
TOTAL	2 868 469	2 722 395

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 à : 1.519.260 DT contre : 1.050.439 DT pour la même période de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2017
Intérêts des billets de trésorerie	90 148	72 216
Intérêts des comptes à terme	269 423	410 710
Intérêts des certificats de dépôt	1 104 426	525 386
Intérêts des dépôts à vue	55 263	42 126
TOTAL	1 519 260	1 050 439

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 à : 300.400 DT contre : 286.722 DT pour la même période de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2017
Rémunération du dépositaire	5 000	5 000
Rémunération du distributeur	295 400	281 722
TOTAL	300 400	286 722

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 à : 179.301 DT contre : 372.128 DT pour la même période de l'exercice 2017 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2017
Honoraires du commissaire aux comptes	17 000 0	13 450 0
Redevances du CMF	73 848	70 428
Rémunération du PDG	12 353	12 353
Rémunération du personnel	15 471	15 813
Etat, taxes et versements assimilés	8 953	7 889
Loyer	1 500	1 500
Contribution conjoncturelle	0	215 681
Publications et frais divers	6 202	5 600
Jetons de présence	18 750	15 635
Maintenance logiciel BFI	7 077	6 720
Autres services extérieurs	252	0
Divers publicité (compagne)	10 676	7 059
Maintenance module RAS	6 024	0
Maintenance liasse fiscale	1 196	0
TOTAL	179 301	372 128

NOTE 14 : AUTRES INFORMATIONS**14.1. Données par action**

Données par action	2018	2017	2016	2015	2014
Revenus des placements	6,654	5,093	5,174	5,036	5,038
Charges de gestion des placements	-0,456	-0,387	(0,415)	(0,411)	(0,427)
Revenus nets des placements	6,199	4,706	4,759	4,625	4,611
Autres charges	-0,272	-0,502	(0,221)	(0,229)	(0,235)
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation (1)	5,927	4,204	4,538	4,396	4,376
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,421	0,366	0,052	0,148	(0,057)
Sommes distribuables de l'exercice	5,505	4,569	4,590	4,543	4,319
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,134	0,050	0,079	0,067	0,076
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,005	0,071	(0,003)	0,001	0,010
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	(0,001)	(0,001)	0,000
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,129	0,122	0,075	0,067	0,086
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,056	4,325	4,613	4,463	4,462
Résultat non distribuable de l'exercice	0,129	0,122	0,075	0,067	0,086
Régularisation du résultat non distribuable	(0,000)	0,009	0,006	(0,021)	(0,002)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,129	0,131	0,080	0,045	0,084
Distribution de dividende	4,570	4,590	4,543	4,319	4,012
Valeur liquidative	105,501	104,436	104,326	104,199	103,929

14.2. Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion des placements	2018	2017	2016	2015	2014
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,41%	0,40%	0,42%	0,40%	0,41%
Autres charges / actif net moyen	0,24%	0,52%	0,22%	0,22%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,32%	4,34%	4,56%	4,37%	4,23%*
Actif net moyen	73 465 020	71 739 189	63 069 794	57 908 230	55 597 389

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

NOTE 15 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

15.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 5,000 dinars TTC par an.

15.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.

NOTE 16. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2018, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BTE	
	Charges de l'exercice	Passif
Commission du distributeur	295 400	72 168
Commission du dépositaire	5 000	5 000
Loyer	1 500	1 750

NOTE 17. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2019. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société TES, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Observations

La note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 11 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

En application des dispositions des articles **200 (nouveau) et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La distribution des titres de la « TES » est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la « Banque de Tunisie et des Emirats », celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La commission de distribution encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 295.400 DT.
- La Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société TES. En contrepartie de ses services, la « BTE » reçoit, en sa qualité de dépositaire, une rémunération annuelle fixe de 5.000 DT TTC.

- La banque de Tunisie et des Emirats « BTE » loue à la « TES » un bureau dans son immeuble sis au 5 bis, Rue Mohamed Badra, 1002 Tunis, afin d'y exercer ses activités commerciales. En contrepartie de ce service, la « BTE » reçoit une rémunération annuelle fixe de 1.500 DT TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 24 avril 2018. Cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 17,5 mois par an, à raison de 600 DT net par mois.

Selon décision de l'AGO du 28 mars 2018, et en sa qualité d'administrateur, le Président Directeur Général perçoit des jetons de présence de 2.500 DT net.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, se détaillent comme suit :

Nature de la rémunération	Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif
Indemnité	12 353	1 845
Jetons de présence	3 125	3 125
Total	15 478	4 970

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles **200 et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 11 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI